

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2023-4-2-2

Séance du lundi 13 novembre 2023

STRATEGIE ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
STRAUMANN Eric donne procuration à KAMMERER Joseph
TENENBAUM Anne donne procuration à VETTER Jean-Philippe
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code de l'environnement,
- VU l'avis de la Commission de la 2ème Commission : Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 26 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 de la Collectivité européenne d'Alsace, déclinée en 30 engagements, détaillés en annexe 1 à la présente délibération et selon les trois axes suivants :

- Accélérer les politiques de transition de l'énergie,
 - Accélérer les politiques de transition pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique,
 - Mettre en mouvement les acteurs et les populations,
- Approuve les indicateurs de suivi des 30 engagements précités de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 détaillés dans l'annexe 1 précitée, destinés à cibler les avancées de manière régulière et à assurer un suivi en lien notamment avec les partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour chaque engagement, ces indicateurs sont déclinés en deux repères :
 - - un repère année 2023, correspondant à l'indicateur tel qu'il est connu à date de la présente délibération,
 - un objectif 2030, correspondant à la progression à atteindre d'ici 2030 afin de réaliser pleinement l'engagement,
 - Approuve la création d'un Comité de Pilotage pour assurer le pilotage transversal des politiques de la Collectivité européenne d'Alsace au regard de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030-précitée,
 - Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au bulletin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein Comité de Pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée,
 - Désigne les Conseillers d'Alsace ci-après en tant que membres du Comité de pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée au regard de leurs délégations de compétences et leur confie la responsabilité du suivi d'engagements afférents à cette stratégie comme suit :

Prénom NOM	Fonction	N° Engagement
Frédéric BIERRY	Président	19
Catherine GRAEF-ECKERT	Vice-Présidente en charge des dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique – Pilotage politique de la Stratégie énergétique et écologique	1,2, 10, 12, 17, 26
Isabelle DOLLINGER	Vice-Présidente en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants	29
Lara MILLION	Vice-Présidente en charge de l'efficacité et de la sobriété financière	30
Jean-Philippe MAURER	Vice-Président en charge des réseaux et mobilités	11, 27
Fatima JENN	Vice-Présidente en charge de la solidarité, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté	5, 6
Marie-France VALLAT	Vice-Présidente déléguée aux énergies renouvelables	4, 20, 21, 22
Chantal JEANPERT	Vice-Présidente déléguée à l'eau, les rivières, la nappe phréatique et la gestion du Rhin	3, 7, 8
Jean-Philippe VETTER	Vice-Président délégué à l'environnement	9, 13, 14, 15, 16, 18, 28
Yves HEMEDINGER	Conseiller d'Alsace en charge de la politique hydrogène	23, 24
Paul HEINTZ	Conseiller d'Alsace en charge de la géothermie Haute Température	25

- Confie la Présidence du Comité de Pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée à Madame Catherine Graef-Eckert, Vice-Présidente en charge des dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote